

## Outreau : « S'il n'y a pas de réponse, on aura gâché quelque chose »

Après six mois de commission d'enquête sur l'affaire Outreau, l'heure est aux propositions de réforme. Pour la première fois, tous les acteurs de la justice ont été entendus. La parole aux Nantais.

Réunis vendredi matin au restaurant La Cigale, à Nantes, Michel Hunault, député UDF de Loire-Atlantique, Jacques Floch, député PS, Yann Villatte, bâtonnier, et Philippe Joyeux, de la commission pénale, ont commenté les premières mesures envisagées après la réunion de la commission Outreau.

### De l'urgence des mesures à prendre

**Philippe Joyeux** : « Au départ, lorsque nous avons entendu parler de réforme, nous avons été un peu agacés. Ce qui s'était passé à Outreau n'était rien d'autre que le reflet de la justice au quotidien. Selon nous, ce n'était pas un dysfonctionnement majeur. Ensuite, nous nous sommes passionnés pour le débat. Et nous avons réalisé que c'était finalement une chance. Pour la pre-

mière fois, l'opinion publique s'intéressait aux travaux de la justice. »

**Jacques Floch** : « À propos du calendrier, il y avait deux écoles. Certains voulaient que l'on batte le fer pendant qu'il était encore chaud. Les autres pensaient que l'on avait déjà conçu suffisamment de réformes dans la précipitation et sous le coup de l'émotion. Ceux-là voulaient que l'on ar-

rête de traiter le code pénal comme une œuvre en péril et qu'une réflexion de fond s'engage sur l'ensemble de l'Institution. Finalement, une sorte de consensus s'est fait jour... Le fait d'envisager des mesures d'urgence n'excluait pas une réflexion sur le fond. »

### Des premières propositions

**1. La garde à vue filmée**  
**Michel Hunault** : « Les députés avaient fait 80 propositions. Une chose est sûre : s'il n'y a pas d'élément de réponse immédiat, qui va dans le sens de la présomption d'innocence, on aura gâché quelque chose. Quatre mesures ont été envisagées. D'abord, les lieux de garde à vue filmés... »

**Yann Villatte** : « C'est une vraie révolution. Cela va tout bouleverser. »

**Jacques Floch** : « Cette mesure va permettre de sortir de la

velléité permanente de recherche de l'aveu. Cela va contribuer à quelque chose de nouveau. Parce qu'il ne faut pas oublier que ce que dit la loi : c'est à la société de prouver que vous êtes coupable et non pas à vous de prouver que vous êtes innocent. Et tant que le procès n'a pas dit le contraire, vous êtes innocent. »

### 2. La détention provisoire

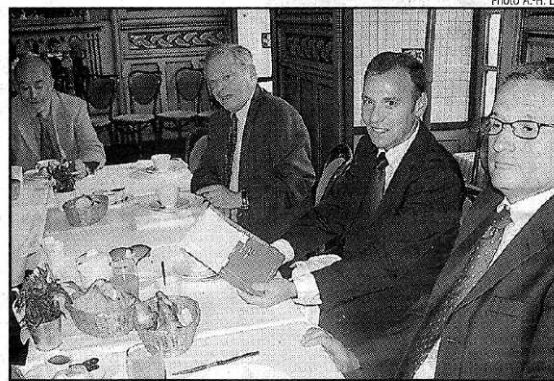
**Michel Hunault** : « Ensuite, Le garde des Sceaux veut rendre exceptionnelle la détention provisoire.

La notion de trouble à l'ordre public, qui était une vraie notion fourre-tout, sera remise en cause. »

**Jacques Floch** : « En France, la durée moyenne de la détention provisoire est de cinq mois. 40 % des personnes écrouées sont en attente d'être jugées et donc présumées innocentes. Sur 80 000 personnes incarcérées chaque année, 1 500 à 2 000 seront finalement déclarées innocentes.

Quand vous allez en prison, vous êtes marqués à vie. D'autant que les conditions d'enfermement sont désastreuses.

Depuis Outreau, où 13 innocents ont effectué au total 25 ans de prison, il semble que le nombre de personnes détenues ait légèrement baissé. Ac-



De gauche à droite, Philippe Joyeux, Jacques Floch, Michel Hunault et Yann Villatte.

tuellement, 58 000 personnes sont écrouées en France (pour 51 000 places). A cette époque, d'habitude, elles sont plus de 60 000. C'est la preuve qu'il y a quand même eu un effet. »

### 3. La collégialité

**Michel Hunault** : « Là où les parlementaires parlent de pôle d'instruction, Pascal Clément dit collégialité. L'idée est de casser l'isolement du juge d'instruction, en instaurant des conditions d'âge et d'expérience. 80 magistrats de plus seraient également affectés. Le

budget de la justice devrait également augmenter de 5 %, hors réforme. Nous demandons à ce qu'il le soit de 20 %, mais c'est déjà une avancée. »

### 4. La saisie du CSM

**Michel Hunault** : « Nous ne demandons pas forcément de sanctions pour le juge Burgeaud. Mais nous voulions que soit remise en cause la notion d'irresponsabilité du juge d'instruction. »

**Jacques Floch** : « Le Conseil supérieur de la magistrature est saisi, c'est bien. On va voir... »

Anne-Hélène Dorison